

Recueil des

Actes Administratifs

de la ville de

Saint Pol de Léon

1^{er} trimestre 2018



Sommaire

- ↳ *Délibérations du Conseil Municipal*
- ↳ *Seance du 09 février* *page 4*
- ↳ *Arrêtés* *page 38*
- ↳ *Domaine Public communal* *page 40*
- ↳ *Accessibilité des établissements recevant du Public* *page 43*

Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 9 février 2018

1. Approbation du procès-verbal du débat d'Orientations Budgétaires du 14 décembre 2017
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017
3. Budget Principal – section investissement : utilisation des crédits des dépenses imprévues
4. Dotation de compensation communales – régularisation des montants « autorisation du droit des sols » (ADS) de l'année 2017
5. Dotations de compensation communales prévisionnelles pour l'année 2018 tenant compte de l'instruction des ADS
6. Exercice budgétaire 2017 – commune et budgets annexes
 - a. Vote des comptes de gestion 2017 du trésorier
 - b. Vote des comptes administratifs 2017
7. Exercice budgétaire 2018 – commune et budgets annexes
 - a. Affectation des résultats de l'exercice 2017
 - b. Vote des taux fiscaux pour l'année 2018
 - c. Approbation des budgets primitifs 2018
8. Restauration du massif occidental de la Cathédrale Paul Aurélien – 4^{ème} phase de l'opération, soit la 3^{ème} tranche de travaux – demandes de subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère
9. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du contrat de territoire « soutien aux opérations d'acquisition de mobilier des bibliothèques médiathèques»
10. Dispositif « contrat d'apprentissage »
11. Situation des marchés publics au 31 décembre 2017
12. Délégations au Maire
13. Questions et informations diverses.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2017

(cf délibération n°2018-01 du 9/02/2018)

Le procès-verbal du Débat d'Orientations Budgétaires du 14 décembre 2017 a été adressé par courriel le 04 janvier 2018 à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il n'a pas fait l'objet de remarque. Le compte rendu doit être approuvé en séance.

Le procès-verbal du Débat d'Orientations Budgétaires du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2017

(cf délibération n°2018-02 du 09/02/2018)

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 a été adressé par courriel le 04 janvier 2018 à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il n'a pas fait l'objet de remarque. Le compte rendu doit être approuvé en séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3- BUDGET PRINCIPAL - SECTION INVESTISSEMENT : UTILISATION DES CREDITS DES DEPENSES IMPREVUES

(Rapporteur : M. Stéphane CLOAREC)

Monsieur le Maire fait part de l'utilisation des crédits de dépenses imprévues :

Budget Principal - Section d'investissement :

Les demandes de subvention de façade ont été plus importantes que prévues et l'utilisation des crédits de dépenses imprévues ont été utilisées à hauteur de 315,58€ (du compte 020 vers le compte 20422).

Les travaux de la Cale de Pempoul a nécessité l'utilisation des dépenses imprévues à hauteur de 11.000 €, le montant budgété étant insuffisant. (du compte 020 vers le compte 2315 de l'opération 112).

Budget Principal - Section de fonctionnement :

La demande de régularisation de l'URSSAF a généré une majoration de retard, pour laquelle le service des Ressources Humaines a demandé une remise gracieuse, obligeant cependant le règlement préalable de cette majoration. C'est l'utilisation des crédits de dépenses imprévues qui a permis ce règlement pour un montant de 1.301€ (du compte 022 vers le compte 678).

Budget Eau - Section d'investissement :

L'échéancier pour l'un des prêts de ce budget a eu sur l'exercice 2017 un écart de 1 centime sur la dernière échéance de l'année par rapport à celui du Centre des Finances Publiques. Cela a nécessité l'utilisation des crédits de dépenses imprévues pour un montant de 1 centime d'euro (du compte 020 vers le compte 1641).

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, d'entériner les affectations des dépenses imprévues telles que précitées.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal entérine les affectations des dépenses imprévues**

telles que précitées, par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)

4- DOTATION DE COMPENSATION COMMUNALE – REGULARISATION DES MONTANTS « AUTORISATION DU DROIT DES SOLS » (ADS) DE L'ANNEE 2017

(cf délibération n° 2018-04 du 09/02/2018)

Monsieur le Maire informe que la Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges (CLETC) qui s'est réunie le 11 décembre 2017, a transmis un rapport, annexé à la note de synthèse.

Monsieur le Maire précise que le montant réel des ADS 2017 est de 25.816 € ce qui nécessite un versement complémentaire par le Haut-Léon Communauté de l'attribution de compensation pour un montant de 1.184 € lors du premier versement de l'attribution de compensation de 2018.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLETC et d'entériner cette régularisation de dotation de compensation communale pour l'année 2017 telle que décrite ci-avant tenant compte des ADS réellement traitées par le service commun du Haut-Léon Communauté.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve le rapport de la CLETC,**
- **Entérine cette régularisation de dotation de compensation communale pour l'année 2017 permettant un versement complémentaire de 1.184 € par le Haut-Léon Communauté.**

5- DOTATIONS DE COMPENSATION COMMUNALES PREVISIONNELLES POUR L'ANNEE 2018 TENANT COMPTE DE L'INSTRUCTION DES ADS

(cf délibération n°2018-05 du 09/02/2018)

Monsieur le Maire indique que le Haut-Léon Communauté a transmis les données concernant les dotations de compensation prévisionnelles pour l'année 2018 tenant compte de l'instruction des Autorisations des Droits du Sol (ADS) traitées sur les mêmes bases qu'en 2017 par le service commun « Instruction des ADS » :

Attribution 01/01/2017	ZA Kerrannou Entretien voirie	ZA Kerrannou Entretien Espaces verts	Office de Tourisme	Prévisionnel ADS 2018	Attribution 01/01/2018
670.066 €	-7.141 €	-5.901 €	-3.016 €	-26.000 €	628.008 €

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal,

- ↳ D'accepter les dotations de compensation prévisionnelles pour l'année 2018 tenant compte de l'instruction des ADS par le service commun du Haut-Léon Communauté,
- ↳ D'approuver le montant prévisionnel des ADS 2018 fixé à **26.000 €**,
- ↳ D'approuver le montant de l'attribution de compensation 2018, y compris les ADS, de **628.008 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- ↳ Accepte les dotations de compensation prévisionnelles pour l'année 2018 tenant compte de l'instruction des ADS par le service commun du Haut-Léon Communauté,
- ↳ Approuve le montant prévisionnel des ADS 2018 fixé à 26.000 €,
- ↳ Approuve le montant de l'attribution de compensation 2018, y compris les ADS, de 628.008 €

6- EXERCICE BUDGETAIRE 2017 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

(cf délibération n°2018-06 du 09/02/2018)

a – Vote des Comptes de Gestion 2017 du Receveur Municipal

Exposé :

Madame Maryse GUENNEC, Receveur Municipal, présente les résultats des comptes de gestion 2017 de chacun des budgets de la commune de Saint Pol de Léon :

BUDGET DE LA COMMUNE

Section d'exploitation :

Recettes	7 245 034,32 €
Dépenses	5 650 549,44 €
Résultat	1 594 484,88 €
Montant à reporter	1 594 484,88 €

Section d'investissement :

Recettes	3 270 734,94 €
Dépenses	3 636 019,50 €
Résultat	- 365 284,56 €
Solde reporté de 2016	- 422 860,20 €
Montant à reporter	- 788 144,76 €

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Section d'exploitation :

Recettes	391 710,00 €
Dépenses	258 949,41 €
Résultat	132 760,59 €
Montant à reporter	132 760,59 €

Section d'investissement :

Recettes	293 495,19 €
Dépenses	289 021,86 €
Résultat	4 473,33 €
Solde reporté de 2016	- 54 058,88 €
Montant à reporter	- 49 585,55 €

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation :

Recettes	441 295,07 €
Dépenses	348 751,90 €
Résultat	92 543,17 €
Montant à reporter	92 543,17 €

Section d'investissement :

Recettes	346 474,04 €
Dépenses	431 931,06 €
Résultat	- 85 457,02 €
Solde reporté de 2016	221 874,37 €
Montant à reporter	136 417,35 €

BUDGET DE LA CANTINE – GARDERIE – TRANSPORT SCOLAIRESection d'exploitation :

Recettes	224 467,00 €
Dépenses	179 117,87 €
Résultat	45 349,13 €
Solde reporté de 2016	61 093,32 €
Montant à reporter	106 442,45 €

Section d'investissement :

Recettes	4 041,62 €
Dépenses	0,00 €
Résultat	4 041,62 €
Solde reporté de 2016	200,39 €
Montant à reporter	4 242,01 €

BUDGET LOTISSEMENT DE KERVARQUEUSection d'exploitation :

Recettes	1 244 459,50 €
Dépenses	1 297 138,66 €
Résultat	- 52 679,16 €
Solde reporté de 2016	52 373,38 €
Montant à reporter	- 305,78 €

Section d'investissement :

Recettes	904 306,84 €
Dépenses	1 181 995,93 €
Résultat	- 277 689,09 €
Solde reporté de 2016	- 220 569,63 €
Montant à reporter	- 498 258,72 €

BUDGET DU PORT DE PEMPOULSection d'exploitation :

Recettes	22 709,49 €
Dépenses	16 313,74 €
Résultat	6 395,75 €
Solde reporté de 2016	- 3 407,98 €
Montant à reporter	2 987,77 €

Section d'investissement :

Recettes	28 423,02 €
Dépenses	37 154,22 €
Résultat	- 8 731,20 €
Solde reporté de 2016	7 133,96 €
Montant à reporter	- 1 597,24 €

Observations de Madame GUENNEC :

Madame GUENNEC indique qu'il y a concordance entre les écritures et les résultats de l'ensemble des Comptes Administratifs 2017 et des Comptes de Gestion 2017.

Madame GUENNEC fait part de quelques observations sur le compte de gestion 2017 du budget de la Commune par rapport à celui de 2016. La population prise en compte dans le commentaire est de 6903 habitants.

A la section de fonctionnement, le résultat comptable progresse en 2017 de 25,20 % suite à la hausse des recettes de 4,62 % et de la stabilisation des dépenses.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (*remboursement de dettes, dépenses d'équipement...*). Elle est calculée par différence entre les produits réels (*hors produits de cessions d'immobilisation*) et les charges réelles de fonctionnement (*hors valeur comptable des immobilisations cédées*). La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF brute s'élève en 2017 à 2.037.332 € et a progressé de 20 % (1.697.872 € en 2016). Elle représente 295,14 € par habitant (2016 : 246 € par habitant) et se situe au-dessus des moyennes départementale de 2016 (204 € par habitant) et régionale (216 € par habitant) des communes de taille similaire comprise entre 5000 à 9999 habitants.

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. C'est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La CAF nette 2017 se situe à 1.270.578 € et a progressé de 40 % (907.552 € en 2016). Elle représente 184,06 € par habitant (2016 : 131 € par habitant) et se situe bien au-dessus des moyennes départementale de 2016 (119 € par habitant) et régionale (130 € par habitant).

A la section d'investissement, les recettes ont progressé de 33,46 % et les dépenses de 55,10 %. La gestion 2017 se conclue avec un besoin de financement de 788.144 € (422.860 € en 2016).

Suite à l'emprunt de 1.000.000 € réalisé en 2017, l'endettement s'est accru et s'élève à 10.610.728 € en fin 2017. Il représente 1.537 € par habitant (2016 : 1.504 € par habitant) et se situe au-dessus des moyennes départementale de 2016 (835 € par habitant) et régionale (950 € par habitant).

Le ratio encours de dette / CAF est de 5,20 années (6,11 années en 2016), il s'améliore mais reste au-dessus des moyennes départementales de 2016 (4 années) et régionales (4,33 années).

En conclusion, Madame GUENNEC indique que la situation financière de la commune de Saint-Pol-de-Léon est saine.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver, conformément aux dispositions de l'article D 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes de gestion de l'exercice 2017 de l'ensemble des budgets de la commune dressés par Mme GUENNEC, Receveur Municipal.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents
les comptes de gestion 2017 dressés par le Receveur Municipal**

b – Vote des Comptes Administratifs 2017 :

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane CLOAREC donne lecture des comptes administratifs 2017 du budget de la commune et des budgets annexes.

Monsieur Stéphane CLOAREC apporte des explications sur les résultats de chaque compte administratif de l'exercice 2017 :

CA 2017 - COMMUNE

Le budget principal de la commune se répartit pour 11.264.272 € de dépenses dont 1.554.843 € de reste à réaliser et 422.860 € de déficit cumulé et 12.717.975 € de recettes dont 2.202.205 € de restes à réaliser qui comprennent 2.000.000 € de report d'emprunt et de 202.205€ de report de subventions. La hausse des dépenses par rapport à l'exercice 2016 porte exclusivement sur la section d'investissement, la section de fonctionnement a quant à elle baissé en dépense de 0,02%. Contrairement aux recettes, dont la hausse porte à la fois sur la section de fonctionnement, + 4,62 % et sur la section d'investissement, + 68,36 %.

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 5.650.549 € en 2017 ont diminué de 0,02 % entre 2016 et 2017. Suite aux efforts consentis sur les exercices précédents, la marge de manœuvre de la section de fonctionnement devient très faible.

Les charges à caractère général représentent 1.312.635 € en 2017 soit une baisse de 2,41% entre 2016 et 2017. Le travail mené sur une meilleure gestion des consommations des énergies, a permis de démontrer sur une année pleine, une baisse des dépenses d'énergie de 20,61 % par rapport à 2016 et 58,72 % par rapport à 2015.

Il est à noter une hausse des dépenses d'entretien du matériel roulant et des autres biens immobiliers. Pour pallier à ces dépenses, la commune a investi dans l'achat de véhicules électriques et de nouveaux matériels d'outillage. Par ailleurs, cette hausse est compensée par la baisse de 11% des dépenses de petit équipement.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 3.055.148 € en 2017 contre 2.973.061 € en 2016 soit une hausse de 2,7 %.

La hausse de ces dépenses est liée aux dépenses de contractuels et l'intégration en année pleine des emplois d'insertion. Sur 2017, certains arrêts de travail des agents ayant été de longue durée, le recours à des remplaçants a été nécessaire.

La commune perçoit en atténuation de produits, le Fond de Péréquation InterCommunal (FPIC) qui depuis la fusion de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017, en application du droit commun, permet à la Commune d'être bénéficiaire.

Les autres charges de gestion courante représentent un montant de 541.473 € en 2017 contre 575.540 € en 2016

Le montant total du forfait scolaire est moins important en 2017 qu'en 2016, suite à une légère baisse des effectifs dans les écoles privées.

Le montant des subventions accordées par la Commune a baissé de 15 % en effet il y avait eu davantage de subventions exceptionnelles en 2016.

Enfin, sur 2016, le Trésor Public avait effectué un travail important sur les créances amenant à en éteindre pour un montant de 8.573 € ; ce montant n'est que de 556 € pour 2017.

Les charges financières s'élèvent à 253.662 €. Pour la troisième année consécutive, la situation financière de la collectivité n'a pas nécessité l'utilisation de la ligne de trésorerie.

Les emprunts se faisant de plus en plus anciens, ces derniers génèrent moins de remboursement d'intérêt, mais plus de remboursement de capital.

En décembre, la commune a souscrit un nouvel emprunt d'un million d'euros pour absorber les dépenses de la Cathédrale qui puisait dans la trésorerie de fonctionnement comme aucun emprunt n'avait été réalisé depuis 2014.

Les charges exceptionnelles d'un montant de 162.469 € concernent le remboursement des indemnités journalières, pour les agents en arrêt de travail.

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 7.245.034€ en 2017 ont augmenté de 4,62%

Les atténuations de charges concernent le remboursement des indemnités journalières, pour les agents en arrêt de travail représentant 162.469 € pour 2017.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses représentent 193.660 € et concernent les recettes liées au cimetière, aux droits de stationnement sur la voie publique, aux droits des services culturels et aux droits à caractère de loisirs.

Les impôts et taxes sont de 4.999.564 € en 2017 contre 4.594.160 € en 2016. La hausse des taux de fiscalité voté pour l'année 2017, fait apparaître une recette supplémentaire de 309.007 € permettant de financer l'investissement en maintenant un niveau important d'opérations nouvelles.

La forte hausse des recettes porte également sur la taxe additionnelle aux droits de mutation, qui porte le montant de 2016 de 208.724 € à 239.647 € en 2017.

Une nouvelle recette a également fait son apparition, le Fond de Péréquation InterCommunal (FPIC) dont la commune est devenue bénéficiaire suite à la Fusion de la Communauté de Communes au 1^{er} janvier.

Et enfin, la baisse la plus significative concerne l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes suite au transfert de l'Ecole Intercommunale de Musique et Danse et à la réalisation des actes d'autorisation des droits du sol par la Communauté de Communes.

Dotations, subventions et participations s'élèvent à 1.675.877 € en 2017 contre 1.776.902 € en 2016. Cette baisse s'explique par une perte de DGF pour l'année 2017 de 78.728 €, qui vient s'ajouter aux baisses déjà supportées les années précédentes et qui porte la perte totale de DGF à 1.134.274€ entre 2014 et 2017.

Les autres produits de gestion courante d'un montant de 126.861€ en 2017 comportent principalement des recettes de loyers, qui sont révisés tous les ans.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement : 3.636.019 € de dépenses réalisées, 1.554.843 € de reste à réaliser et 422.860 € de déficit cumulé

On retrouve dans cette section les dépenses liées aux opérations telles que la voirie, les équipements sportifs, la culture, l'administration, le service techniques, les écoles, les édifices religieux, les bâtiments communaux, l'informatique, le bord de mer, et les équipements pour la jeunesse.

Les autres dépenses d'investissement concernent le versement de la subvention d'équipement pour le Budget du Port et pour les commerces réalisant des travaux sur leur façade, le remboursement du capital des emprunts et l'enregistrement de travaux réalisés en régie (écritures d'ordre).

Les dépenses précitées sont financées par les recettes d'investissement suivantes :

Des subventions perçues concernant les travaux sur la Cathédrale, la réfection des cales de Pempoul, les amendes de police et l'étude hydraulique menée avec les communes de Santec et Plougoulm. Et 202.205 € sont reportés sur 2018.

Le FCTVA encaissé pour 246.525 € concernant les dépenses d'investissement de 2015.

Les Taxes d'aménagement reçues d'un montant de 52.538 € contre 117.071 € en 2016.

L'excédent de fonctionnement capitalisé de 1.273.499 € et les dépenses d'ordre de 449.893 €

Le recours à l'emprunt pour 1.000.000 € au taux de 1,09 % sur 15 ans. 2.000.000 € ont été reportés sur 2018.

Suite au décalage nécessaire entre les sommes payées pour les opérations subventionnables et le versement des subventions et en limitant le recours à l'emprunt, la Commune maintient la section d'investissement en déficit pour 788.144 €.

CA 2017 - EAU

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 132.760 € et un déficit d'investissement de 49.585 €.

– SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement ont été inférieures à 2016 de 37.453 € soit une baisse 9 %. Les dépenses ont légèrement baissé également (-2 %) ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement mais en baisse de 20 % par rapport à celui de 2016.

– SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les programmes d'investissement de 2016 ont presque été soldés, et ceux de 2017 sont réalisés à hauteur de 77 %. Ces dépenses sont financées uniquement par l'autofinancement, il n'y a pas de recours à l'emprunt.

CA 2017 - ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif 2017 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 92.543 € et un excédent d'investissement de 136.417 €

– SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement ont été inférieures aux prévisions et à 2016 (-15%). Et malgré les dépenses de traitement des boues, les principales dépenses de fonctionnement hors charges financières, qui sont elles aussi inférieures à 2016 de 30 %, un nouvel excédent de fonctionnement est dégagé mais de seulement 92.543 €, soit une baisse de 9,2 % par rapport à 2016.

– SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le taux de réalisation du programme de 2017 est de 66 % (2016 = 37 %). La section n'étant équilibrée que par de l'autofinancement, l'excédent réalisé en 2016 a été réduit pour atteindre le montant de 136.417 € à fin 2017.

CA 2017 - CANTINE - GARDERIES - TRANSPORT SCOLAIRE

Le compte administratif 2017 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 106.442 € et un excédent d'investissement de 4.242 €

– SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, dues notamment à la baisse des tarifs des repas facturés par le prestataire depuis 2016 et une hausse constatée des fréquentations. Les recettes ont quant à elles augmenté de 4%.

Ces deux effets permettent de réaliser un excédent, qui ne permet cependant toujours pas de supporter le coût de la masse salariale estimé à du budget cantine et garderie est de 242.810 €. Dans le cas contraire ce budget serait alors en déficit de 136.368 € avec pour seule solution d'augmenter le tarif des familles.

– SECTION D'INVESTISSEMENT :

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée. Les écritures comptables présentes sont liées aux opérations d'ordre sur les investissements des exercices antérieurs.

CA 2017 - LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

Le compte administratif 2017 fait ressortir un déficit de fonctionnement de 305 € et un déficit d'investissement de 498.258 €

– SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En 2017, il y a eu pour 37.795 € de dépenses de maîtrise d'œuvre et 350.677 € de travaux d'électricité et de voirie. L'emprunt relais souscrit en 2016 a généré 2.179 € de remboursement d'intérêt. Deux lots ont été vendus pour un montant de 31.057 €. Les écritures d'ordre sont quant à elles, liées à ces variations de stocks.

– SECTION D'INVESTISSEMENT :

En section d'investissement, il s'agit des mêmes écritures d'ordre pour les variations de stocks de la section de fonctionnement. Les écritures ont donc fait augmenter le déficit déjà présent en 2016.

CA 2017 - PORT DE PEMPOUL

Le compte administratif 2017 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 2.987 € et un déficit d'investissement de 1.597 €

– SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes de mouillage et d'hivernage sont inférieures au prévisionnel. Mais les dépenses ont également baissé par rapport à 2016 du fait de l'arrêt de la prise en charge d'une partie du salaire de l'agent du port. C'est pour cette raison que le budget se retrouve en fin d'exercice avec un excédent.

– SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement concernent, le remplacement des chaînes de mouillage et les travaux de voirie réalisés sur le parking du port. Les autres dépenses étant le remboursement du capital emprunté. Pour l'équilibre, en plus des dotations aux amortissements, le budget principal a dû subventionner à hauteur de 18.598 € soit 82% des travaux de voirie, mais sur lesquels la TVA a pu être récupérée dans son intégralité.

Monsieur le Maire et Monsieur Stéphane CLOAREC demandent aux membres de l'assemblée s'ils souhaitent obtenir des renseignements complémentaires suite à cette présentation des comptes administratifs 2017. Aucune demande n'est effectuée.

Monsieur Nicolas FLOCH, Maire, ayant quitté la salle, l'ensemble des compte administratifs 2017 de la commune de Saint Pol de Léon et des budgets annexes tels que présentés ci-après sont soumis au vote par Monsieur Hervé JEZEQUEL, Adjoint au Maire :

▪ Compte Administratif 2017 du budget de la Commune	
<i>Section d'exploitation :</i>	
Recettes	7 245 034,32 €
Dépenses	5 650 549,44 €
Soit un excédent d'exploitation de	1 594 484,88 €
 <i>Section d'investissement :</i>	
Recettes	3 270 734,94 €
Dépenses	4 058 879,70 €
Soit un déficit d'investissement de	788 144,76 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte
le compte administratif 2017 de la commune**

▪ Compte Administratif 2017 du budget du service de l'eau	
<i>Section d'exploitation :</i>	
Recettes	391 710,00 €
Dépenses	258 949,41 €
Soit un excédent d'exploitation de	132 760,59 €
 <i>Section d'investissement :</i>	
Recettes	293 495,19 €
Dépenses	343 080,74 €
Soit un déficit d'investissement de	49 585,55 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte
le compte administratif 2017 du service de l'eau**

▪ Compte Administratif 2017 du budget du service de l'assainissement	
<i>Section d'exploitation :</i>	
Recettes	441 295,07 €
Dépenses	348 751,90 €
Soit un excédent d'exploitation de	92 543,17 €

Section d'investissement :

Recettes	568 348,41 €
Dépenses	431 931,06 €

Soit un **excédent** d'investissement de **136 417,35 €**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte
le compte administratif 2017 du service de l'assainissement**

▪ **Compte Administratif 2017 du budget de la cantine – garderie – transport scolaire**

Section d'exploitation :

Recettes	285 560,32 €
Dépenses	179 117,87 €

Soit un **excédent** d'exploitation de **106 442,45 €**

Section d'investissement :

Recettes	4 242,01 €
Dépenses	0,00 €

Soit un **excédent** d'investissement de **4 242,01 €**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte
le compte administratif 2017 du service de la cantine, garderies, transport scolaire**

▪ **Compte Administratif 2017 du budget du lotissement de Kervarqueu**

Section d'exploitation :

Recettes	1 296 832,88 €
Dépenses	1 297 138,66 €

Soit un **déficit** d'exploitation de **305,78 €**

Section d'investissement :

Recettes	904 306,84 €
Dépenses	1 402 565,56 €

Soit un **déficit** d'investissement de **498 258,72 €**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte
le compte administratif 2017 du lotissement de Kervarqueu**

▪ **Compte Administratif 2017 du budget du port de Pempoul**

Section d'exploitation :

Recettes	22 709,49 €
Dépenses	19 721,72 €

Soit un **excédent** d'exploitation de **2 987,77 €**

<i>Section d'investissement :</i>	
Recettes	35 556,98 €
Dépenses	37 154,22 €
Soit un déficit d'investissement de	1 597,24 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, adopte
le compte administratif 2017 du port de Pempoul**

7- EXERCICE BUDGETAIRE 2018 – COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

(cf délibération n°2018-07 du 09/02/2018)

a – Affectation des résultats de l'exercice 2017

Monsieur le Maire propose d'affecter au Budget Primitif 2018 de la commune et des budgets annexes les résultats constatés aux comptes administratifs 2017, comme suit :

BUDGET DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement	Excédent de	1.594.484,88
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	1.584.484,88
Section d'investissement	Déficit de	788.144,76
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	788.144,76

BUDGET DE L'EAU

Section de fonctionnement	Excédent de	132.760,59
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	132.760,59
Section d'investissement	Déficit de	49.585,55
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	49.585,55

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	Excédent de	92.543,17
	Affecté au 1068 de la section d'investissement pour	92.543,17
Section d'investissement	Excédent de	136.417,35
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	136.417,35

BUDGET DE LA CANTINE GARDERIE TAPS TRANSPORT SCOLAIRE

Section de fonctionnement	Excédent de	106.442,45
	Reporté au 002 résultat de fonctionnement reporté pour	106.422,45
Section d'investissement	Excédent de	4.242,01
	Reporté au 001 excédent d'investissement reporté	4.242,01

BUDGET DU LOTISSEMENT DE KEVARQUEU

Section de fonctionnement	Déficit de	305,78
----------------------------------	------------	--------

	Reporté au 002 résultat de fonctionnement reporté pour	305,78
Section d'investissement	Déficit de	498.258,72
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	498.258,72

BUDGET DU PORT DE PEMPOUL

Section de fonctionnement	Excédent de	2.987,77
	Reporté au 002 résultat de fonctionnement reporté pour	2.987,77
Section d'investissement	Déficit de	1.597,24
	Reporté au 001 déficit d'investissement reporté	1.597,24

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie, ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) l'affectation des résultats constatés aux comptes administratifs 2017 aux budgets primitifs 2018 de la commune et des budgets annexes telle que présentée ci-avant.

b – Vote des taux fiscaux pour l'année 2018

(cf délibération n°2018-09 du 09/02/2018)

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de l'an dernier pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le produit fiscal attendu pour 2018 serait de 4.006.870 €, ventilé comme suit :

Taxe	Base 2018	Taux	Produit notifié
Habitation	11 992 090 €	14,61 %	1 752 044 €
Foncière bâtie	10 803 791 €	19,69 %	2 127 266 €
Foncière non-bâtie	267 924 €	47,61 %	127 559 €
		Total	4 006 870 €

Majoration d'environ 0,40 % des bases par rapport à 2017

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'approuver les taux d'imposition pour l'année 2018 des trois taxes suivantes :

- 14,61 % pour la taxe d'habitation
- 19,69 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 47,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal approuve par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie, ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) les taux fiscaux suivants pour l'année 2018 :

- **14,61 % pour la taxe d'habitation**
- **19,69 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **47,61 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

c – Approbation des Budgets Primitifs 2018

(cf délibération n°2018-10 du 09/02/2018)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane CLOAREC donne lecture des crédits inscrits en sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes de la commune pour l'exercice 2018.

Monsieur Stéphane CLOAREC précise que cette présentation budgétaire a été exposée à la Commission des Finances le 30 janvier 2018.

BP 2018 - COMMUNE

Le budget principal de la commune se répartit pour 6.988.591 € en section de fonctionnement et 6.621.663 € en section d'investissement.

– SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général : 1.553.011 € en 2018 contre 1.575.896 € en 2017

Ce chapitre baisse de 1,5 % entre 2018 et 2017 dû à une poursuite des restrictions apportées sur certaines dépenses et une volonté de privilégier les actions en interne dans la mesure du possible.

De nouvelles dépenses telles que l'archivage et les formations en direction des chefs de service ne viennent pas alourdir les dépenses puisque des réductions ont été apportées sur d'autres charges.

Les charges de personnel : 3.104.136 € en 2018 contre 3.110.881 € en 2017

Les dépenses de personnel représentent toujours 45 % des dépenses de fonctionnement.

La baisse de ces dépenses porte sur la limitation du recours aux contractuels suite à l'arrêt des temps périscolaires et mais elle est atténuée par le renfort possible d'animateurs sur le centre de loisirs dont la fréquentation est sur une dynamique croissante.

L'atténuation de produits : 700 € en 2018 contre 14.800 € en 2017

Ce chapitre étant lié pour majorité au FPIC, même si la Communauté de Communes redevenait contributrice, un plan de sortie prévoit un versement de 75 % de la somme perçue en 2017. Le montant inscrit ne concerne donc que le dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs.

Les autres charges de gestion courante : 771.000 € en 2018 contre 601.750 € en 2017

Parmi les évolutions annuelles liées aux hausses de cotisations, les indemnités de fonction ont été revalorisées. En dépense nouvelle, une subvention d'équilibre à destination du budget Cantine Garderie est prévue à hauteur de 165.000 € afin de pouvoir répercuter les charges de personnel sur ce budget.

Les charges financières : 292.000 € en 2018 contre 280.402 € en 2017

Elles repartent à la hausse du fait de la souscription d'un nouvel emprunt en décembre 2017 et de la prise en compte du possible déblocage de la somme inscrite à la section d'investissement sur 2018.

Les frais d'utilisation d'une ligne de trésorerie sont également pris en compte.

Les charges exceptionnelles : 72.000 € en 2018 contre 37.801 € en 2017

Le budget de Kervarqueu se clôturera en déficit pour un montant estimé de 621.000 €, par anticipation et pour lisser cette charge, le budget principal va contribuer à hauteur de 70.000 € de remboursement de déficit dès l'année 2018.

De plus, il est prévu 43.280 € de dépenses imprévues.

Le montant des dépenses d'ordre qui comprend les dotations aux amortissements et le virement à la section d'investissement est de 1.152.464 €, soit 7,3 % de plus qu'en 2017. Les efforts consentis pour gérer aux mieux les dépenses et les recettes nouvelles perçues servent ainsi à donner davantage de crédit à l'investissement pour limiter les emprunts.

➤ Les recettes de fonctionnement :

L'atténuation de charges : 325.000 € en 2018 contre 80.000 € en 2017

Ce chapitre concerne le remboursement des indemnités journalières. Il est donc difficilement prévisible. Mais cette forte hausse s'explique par un remboursement par le budget Cantine Garderie et le budget Port de Pempoul de leurs frais de personnel.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses : 134.000 € en 2018 contre 185.986 € en 2017.

Les recettes de l'aire de Camping-Cars étant transférées au Budget Port de Pempoul, une baisse 30.000 € est déjà anticipée. Et dans un principe de prudence les hausses constatées sur les autres comptes de ce chapitre sont minorées dans l'attente d'une pérennisation de la situation.

Les impôts et taxes : 4.785.200 € en 2018 contre 4.720.200 € en 2017

La seule différence par rapport à 2017, est la prise en compte de la recette de FPIC pour 75 % de la somme perçue en 2017 qui est le taux garantie.

Les dotations, subventions et participations : 1.472.216 € en 2018 contre 1.560.500 € en 2017

Cette baisse s'explique par une estimation une nouvelle fois de perte de DGF pour l'année 2018 par rapport à 2017. Ainsi que par une diminution des subventions demandées aux organismes pour cette année 2018.

Les autres produits de gestion courante : 110.000 € en 2018 contre 110.000 € en 2017

Ce chapitre concerne essentiellement l'encaissement des loyers perçus par les logements de la Commune et des locations de salles.

Les autres recettes restent dans l'ensemble stables, à l'exception des travaux en régie dont un montant plus important est prévu dans le but de valoriser le travail réalisé en interne sur les salles de réunion en Mairie.

— SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses d'investissement :

Le montant inscrit est de 6.621.663 € dont 1.554.843 € de reste à réaliser et un solde d'exécution négatif de 788.144 €

En 2018, le montant des dépenses d'équipement est de 4.763.755 € soit 82 % des crédits (hors solde d'exécution négatif). Ce montant est réparti entre 11 opérations, à savoir :

Les dépenses liées aux opérations telles que la voirie, les équipements sportifs, la culture, l'administration, le service techniques, les écoles, les édifices religieux, les bâtiments communaux, l'informatique, le bord de mer, et les équipements pour la jeunesse.

Les autres dépenses d'investissement concernent pour la partie dépenses réelles du remboursement du capital des emprunts souscrits et des dépenses imprévues et pour les dépenses d'ordre de quote-part de subventions ainsi que de dépenses de travaux effectués en régie.

Les recettes d'investissement :

Les dépenses précitées seront financées par les recettes d'investissement suivantes :

- Des subventions d'un montant de 649.714 € concernant les travaux sur la cathédrale et la cale de Pempoul principalement dont 202.205 € sont un report de 2017.
- Le recours à un emprunt pour 3 000 000 € et le FCTVA à encaisser pour 195 000 €
- Les Taxes d'aménagement à percevoir à hauteur de 30 000 €.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé de 1.594.484 € et les dépenses d'ordre d'un montant de 1.152.464 €.

BP 2018 - EAU

Le budget primitif de 2018 est de 745.099 € réparti entre :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 380 000 €
La seule évolution de la section en dépense est la baisse du montant viré à l'investissement dans un principe de prudence, dans le cas où la baisse des recettes apparue en 2017 venait à se poursuivre. Toute cela permet cependant de dégager un autofinancement par la section de fonctionnement est d'environ 183.000 €.
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 365.099 €
Les programmes d'investissement à hauteur de 241.991 € sont entièrement autofinancés. En matière d'emprunt, le capital à rembourser est de 15.125 € en 2018.

BP 2018 - ASSAINISSEMENT

Le budget primitif de 2018 est de 933.678 € réparti entre :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 418.436 €
Les dépenses sont en baisse par rapport à 2016 (8,7 %), provenant de la baisse des charges du traitement des boues au vu des dépenses réalisées sur les exercices antérieurs. L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement est d'environ 227.000 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 515.241 €
Les programmes d'investissement à hauteur de 293.711 € sont entièrement autofinancés. En matière d'emprunt, le capital à rembourser est de 54.352 € en 2018.

BP 2018 - CANTINE GARDERIE TRANSPORT SCOLAIRE

Le budget primitif de 2018 est de 491.526 € réparti entre :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 462.942 €
Les dépenses à caractère général diminuent grâce à l'arrêt des temps périscolaires. Mais le budget 2018 augmente cependant puisque les charges de personnel sont pour cette année impactées directement sur le budget.
Ce budget s'équilibre par la refacturation des repas de la cantine et des présences en garderie. Ainsi que par la subvention de France Agrimer concernant la réalisation du projet fruit à la récré, et l'excédent réalisé sur l'année 2017. Cela étant insuffisant pour atteindre l'équilibre, le budget principal devra subventionner à hauteur de 165.000 €.
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 28.584€
Les dépenses d'investissement concernent l'acquisition de matériel et de mobilier.

BP 2018 - BUDGET PORT DE PEMPOUL

Le budget primitif de 2018 est de 109.432 € réparti entre :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 49.890 €
Les dépenses à caractère général augmentent du fait du transfert de la gestion de l'aire de camping-cars du budget principal vers ce budget. Mais ce transfert se fait aussi en recettes, avec en plus, une augmentation du tarif à la journée. Ainsi le salaire de l'agent en charge du Port est de nouveau inscrit au budget à hauteur de 80 % de sa masse salariale.
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 59.542 €

Le programme d'investissement de 46.700 € va servir à remplacer les chaînes des mouillages mais également à réaliser des travaux sur l'aire de camping-cars. Les recettes dégagées en fonctionnement n'étant pas suffisantes pour autofinancer le programme, une subvention d'équipement du budget principal vient en complément pour un montant 49.060 €.

BP 2018 - BUDGET LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

Le budget primitif de 2018 se répartit entre :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : 1.292.802 € en dépenses et 1.379.381 € en recettes
Les dépenses de fonctionnement concernent les travaux à réaliser pour les aménagements du lotissement (voirie, éclairage public...), 105.000 € pour solder la tranche conditionnelle et 3.061 € pour le remboursement des intérêts de l'emprunt. L'équilibre de la section s'établit à partir des ventes de lots.

Il est déjà prévu que le budget sera clôturé en déficit une fois l'ensemble des lots vendus, le prix de revient étant supérieur au prix de vente. Ce déficit est estimé à 621.000 €. Afin d'anticiper cette charge pour le budget principal, la somme de 70.000 € sera versée par ce dernier pour lisser la charge sur plusieurs exercices.

Les écritures d'ordre sont liées à des variations de stocks.

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre, la seule dépense qui pourrait être inscrite sans faire varier les écritures de stocks serait un reversement au budget principal mais qui serait une écriture dont la non réalisation est déjà certaine.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT** : 1.704.578 €
Les dépenses d'investissement portent uniquement sur les écritures de variations de stocks et sur la prise en charge du déficit cumulé de 2017. Afin d'obtenir l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'inscrire une participation de la Commune pour 523.215 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter le projet de budget primitif 2018 de la commune :

BP 2018 - COMMUNE

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	1 554 843,23	788 144,76	11 267 266,71	13 610 254,70
RECETTES	2 202 205,27		11 408 049,43	13 610 254,70
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 554 843,23	788 144,76	4 278 675,13	6 621 663,12
RECETTES	2 202 205,27		4 419 457,85	6 621 663,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			6 988 591,58	6 988 591,58
RECETTES			6 988 591,58	6 988 591,58

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON, Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION) le budget primitif 2018 de la commune

BP 2018 - EAU

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	68 205,65	49 585,55	627 308,64	745 099,84
RECETTES	11 367,61		733 732,23	745 099,84
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	68 205,65	49 585,55	247 308,64	365 099,84
RECETTES	11 367,61		353 732,23	365 099,84
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			380 000,00	380 000,00
RECETTES			380 000,00	380 000,00

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter le projet de budget primitif 2018 du service de l'eau

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON,
Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)
le budget primitif 2018 du service de l'eau**

BP 2018 - ASSAINISSEMENT

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	56 680,80	-	876 997,59	933 678,39
RECETTES	9 446,80	136 417,35	787 814,24	933 678,39
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	56 680,80		458 560,92	515 241,72
RECETTES	9 446,80	136 417,35	369 377,57	515 241,72
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			418 436,67	418 436,67
RECETTES			418 436,67	418 436,67

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter le projet de budget primitif 2018 du service de l'assainissement.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON,
Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)
le budget primitif 2018 du service de l'assainissement**

BP 2018 - CANTINE - GARDERIES - TRANSPORT SCOLAIRE

	RESTE A REALISER	SOLDE REPORTE	CREDITS VOTES	TOTAL
DEPENSES	-	-	491 526,91	491 526,91
RECETTES	-	110 684,46	380 842,45	491 526,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	-	-	28 584,46	28 584,46
RECETTES	-	4 242,01	24 342,45	28 584,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			462 942,45	462 942,45
RECETTES		106 442,45	356 500,00	462 942,45

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter le projet de budget primitif 2018 de la cantine – garderies – transport scolaire.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON,
Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)
le budget primitif 2018 de la cantine – garderies – transport scolaire

BP 2018 - LOTISSEMENT DE KERVARQUEU

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	498 564,50	2 498 816,46	2 997 380,96
RECETTES	-	3 083 960,18	3 083 960,18
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	498 258,72	1 206 320,06	1 704 578,78
RECETTES	-	1 704 578,78	1 704 578,78
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	305,78	1 292 496,40	1 292 802,18
RECETTES	-	1 379 381,40	1 379 381,40

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter le projet de budget primitif 2018 du lotissement de Kervarqueu.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON,
Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)
le budget primitif 2018 du lotissement de Kervarqueu

BP 2018 - PORT DE PEMPOUL

	SOLDE REPORTE	BP	TOTAL
DEPENSES	1 597,24	107 835,17	109 432,41
RECETTES	2 987,77	106 444,64	109 432,41
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 597,24	57 945,02	59 542,26
RECETTES	-	59 542,26	59 542,26
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	-	49 890,15	49 890,15
RECETTES	2 987,77	46 902,38	49 890,15

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter le projet de budget primitif 2018 du port de Pempoul

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal accepte par 25 voix pour et 4 abstentions (M. Bernard SIMON,
Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Mme Bernadette PETRY et M. Yoann MAUXION)
le budget primitif 2018 du port de Pempoul**

8- RESTAURATION DU MASSIF OCCIDENTAL DE LA CATHEDRALE PAUL AURELIEN – 4^{ème} PHASE DE L'OPERATION, SOIT LA 3^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DRAC, DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

(cf délibération n°2018-11b du 09/02/2018)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réception des travaux de la « tranche ferme - Flèche Nord » et la « Tranche Conditionnelle N° 1 - Tour Nord » est prévue début février 2018. Par conséquent, le démarrage de la « Tranche Conditionnelle N° 2 - Flèche Sud » correspondant à la 4^{ème} phase de l'opération, démarrera à cette même date.

L'estimation financière concernant la réalisation de cette 4^{ème} phase de travaux est évaluée à 478.971,39 € HT se décomposant comme suit :

▪ Montant total des Travaux	:	452.404,51 € HT
▪ Montant total des honoraires	:	17.547,60 € HT
▪ Contrôle technique et SPS	:	4.810,00 € HT
▪ Assurance dommages ouvrage	:	<u>4.209,28 € HT</u>

Montant Général de la 3^{ème} tranche de travaux 478.971,39 € HT

Afin d'assurer le financement de ces travaux, il convient de solliciter les participations financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Départemental du Finistère, du Conseil Régional de Bretagne et de « Skoaz ouzh skoaz » (Epaule contre épaule).

Un plan de financement sera alors proposé lors du prochain Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le montant de l'estimation financière de 478.971,39 € HT pour les travaux de la Flèche Sud de la Cathédrale (Tranche Conditionnelle N°2)

- De solliciter la participation du Conseil Départemental du Finistère au titre du financement prévu au contrat de territoire,
- De solliciter auprès du Conseil Régional de Bretagne le taux de subvention maximum,
- De solliciter une subvention régionale au titre du programme « Skoaz ouzh skoaz »,
- De solliciter auprès de chaque financeur une autorisation de dérogation de commencement des travaux de cette nouvelle phase.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve le montant de l'estimation financière de 478.971,39 € HT pour les travaux de la Flèche Sud de la Cathédrale (Tranche Conditionnelle N°2)**
- **Sollicite la participation auprès de l'Etat/DRAC**
- **Sollicite la participation du Conseil Départemental du Finistère au titre du financement prévu au contrat de territoire,**
- **Sollicite auprès du Conseil Régional de Bretagne le taux de subvention maximum,**
- **Sollicite une subvention régionale au titre du programme « Skoaz ouzh skoaz »,**
- **Sollicite auprès de chaque financeur une autorisation de dérogation de commencement des travaux de cette nouvelle phase.**

9- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE « SOUTIEN AUX OPERATIONS D'ACQUISITION DE MOBILIER DES BIBLIOTHEQUES MEDIATHEQUES »

(cf délibération n°2018-12 du 09/02/2018)

Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque est implantée dans les mêmes locaux depuis 20 ans. L'espace multimédia a évolué et apparait désormais moins adapté aux nouveaux besoins des publics. Une grande partie des collections n'est pas accessible directement par le public faute de mobiliers suffisants.

Le mobilier devra être amovible pour permettre des animations et des projections dans l'espace multimédia.

Le montant total pour l'acquisition du mobilier de la médiathèque s'élève à 9.300,05 € HT et le taux de financement du Conseil départemental est de 50 % plafonné à 9.000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'achat de mobilier de la médiathèque pour 9.300,05 € HT
- De solliciter la participation du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du Contrat de Territoire au titre du « soutien aux opérations d'acquisition de mobilier des bibliothèques médiathèques », à hauteur de 50 % plafonné à 9.000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve l'achat de mobilier de la médiathèque pour 9.300,05 € HT**
- **Sollicite la participation du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du Contrat de Territoire au titre du « soutien aux opérations d'acquisition de mobilier des bibliothèques médiathèques », à hauteur de 50 % plafonné à 9.000 €.**

10- DISPOSITIF « CONTRAT D'APPRENTISSAGE »

(cf délibération n°2018-13 du 09/02/2018)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (*travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation*) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif s'accompagne d'aides financières (Conseil régional, F.I.P.H.F.P.) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales.

Par délibération du 30 septembre 2015, la commune a décidé d'une part de recourir à ce dispositif qui a permis de conclure un contrat d'apprentissage pour un étudiant au service Espaces Verts et d'autre part d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Sur la base de la délibération évoquée ci-avant, un nouveau contrat d'apprentissage a donc été signé pour la période du 11.12.2017 au 31.08.2019 et la personne a rejoint le service Jeunesse et Vie Scolaire.

Monsieur le Maire souhaite régulariser la situation par une nouvelle délibération car celle en cours précise nominativement le titulaire du précédent contrat d'apprentissage.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 modifié pris en application de la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu l'avis du Comité Technique,

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage et la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis ou autres,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- **Adopte la proposition de Monsieur le Maire,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage et la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis ou autres,**
- **Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

11- SITUATION DES MARCHES PUBLICS AU 31 DECEMBRE 2017

Monsieur le Maire évoque la liste des marchés, soldés ou en cours d'exécution au 31 décembre 2017, annexée à la note de synthèse.

12- DELEGATIONS AU MAIRE*(cf délibération n+2018-14 du 09/02/2018)*

Monsieur JEZEQUEL présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des différentes décisions prises depuis la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017 par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation.

➤ Liste des arrêtés pris pour les régies :

- ARRETE N°R29/2017 Nomination suppléant régie recettes Cantine
- ARRETE N°R30/2017 Nomination suppléant régie recettes TST
- ARRETE N°R31/2017 Nomination suppléant régie recettes TST
- ARRETE N°R32/2017 Fin de gestion régie Maison Prébendale
- ARRETE N°R33/2017 Nomination suppléant régie recettes Maison Prébendale
- ARRETE N°R34/2017 Nomination suppléant régie recettes Maison Prébendale
- ARRETE N°R35/2017 Nomination régisseur titulaire régie de recettes animations payantes Maison Prébendale

- Indemnités de sinistres responsables et non responsables, par les compagnies d'assurances et remboursements de la commune aux tiers sinistrés depuis le 1^{er} août 2017 :

Nature du Sinistre	Montant	Indemnisation Assurance	Paiement au tiers
Sinistre du 09/08/2017 Inondation suite à des travaux de voirie (Trofeunteun)			365,80 € (Générali)
Sinistre du 03/10/2017 Vitre brisée du tractopelle	1.168,40 € perçu le 05.02.18	SMACL	-

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions présentées prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation depuis la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2017.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire

Arrêtés

- Arrêté du 04/01/2018 portant dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés
- arrêté du 26/03/2018 portant réglementation du stationnement des véhicules dans certaines rues du centre-ville.

Domaine public communal

Règlements

REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC

- Arrêté du 31 janvier 2018, autorisation de pose d'enseignes
SARL LA PIZZERIA – 5 rue du Colombier – 29250 SAINT POL DE LEON
(AP 029 259 17 00010)

- Arrêté du 5 février 2018, portant réglementation sur la durée limitée du stationnement des véhicules place Michel Colombe

- Arrêté du 13 février 2018, autorisation de pose d'enseignes
SS CHOCOLATERIE – Fernand – F. KAKAKO – Rond point de Kergompez – 29250 SAINT POL DE LEON
(AP 029 259 17 00009)

- Arrêté du 21 février 2018, arrêté temporaire portant autorisation d'une ouverture tardive d'un débit de boissons lors d'un concert

- Arrêté du 23 février 2018, autorisation de pose d'enseignes
SARL FAVE – LA COMPAGNIE DES CUIRS – 25 rue du Général Leclerc – 29250 SAINT POL DE LEON
(AP 029 259 17 00001)

- Arrêté du 23 février 2018, autorisation de pose d'enseignes
SARL FORM'O LEON – Avenue des Carmes – 29250 SAINT POL DE LEON
(AP 029 259 17 00002)

- Arrêté du 23 février 2018, autorisation de pose d'enseignes
SARL Délices et Terroirs – Pen Ar Prat – 29250 SAINT POL DE LEON
(AP 029 259 18 00003)

- Arrêté du 29 mars 2018, autorisation de pose d'enseignes
SAS GILMAN – LE PARVIS- 25 rue du Général Leclerc – 29250 SAINT POL DE LEON
(AP 029 259 17 00008)

*Accessibilité des
établissements recevant du
public*

**AUTORISATION DE TRAVAUX : ACCESSIBILITE ET SECURITE DES ETABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC**

- Arrêté du 13 février 2018
SAS Chocolaterie Fernand – F. Kakao – M. FERNAND Karim – Rond point de
Kergompez – 29250 SAINT POL DE LEON
(dossier n° AT 029 259 17 00013)

*Le recueil des actes
administratifs de la commune,
Edition 1er trimestre 2018,
comportant 34 pages, est mis
à la disposition du public au
service de l'accueil et sur le site
de la Mairie*

Saint Pol de Léon le 7 avril 2018

*Le Maire,
Nicolas Floch*